

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL

#### Arrêté du 20 novembre 2019 fixant la liste des organismes habilités à créer une entreprise adaptée de travail temporaire

NOR : MTRD1933136A

La ministre du travail,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment l'article 79 ;

Vu le décret n° 2019-360 du 24 avril 2019 relatif à l'expérimentation des entreprises adaptées de travail temporaire portant modalités de mise en œuvre, de financement et d'évaluation ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 portant approbation du cahier des charges « Expérimentation des entreprises adaptées de travail temporaire » ;

Vu les propositions du comité de suivi de l'expérimentation du 15 novembre 2019,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont habilités à créer une entreprise adaptée de travail temporaire, les organismes listés dans une annexe jointe au présent arrêté.

**Art. 2.** – L'annexe de l'arrêté fixe la liste des organismes par date d'habilitation.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 novembre 2019.

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur,*

F. MASI

### ANNEXE

#### LISTE DES ORGANISMES HABILITÉS À CRÉER UNE ENTREPRISE ADAPTÉE DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Identification de l'organisme autorisé à créer une EATT				Région d'implantation de l'EATT	Date d'habilitation
Région	Dénomination sociale	Numéro de Siret	Numéro de COT/CPOM		
Ile-de-France	HANDEA	50352904200064	17 110 78 001	Ile-de-France	Arrêté du 20 novembre 2019
Ile-de-France	FASTROAD IDF	52054050100043	1119010	Ile-de-France	Arrêté du 20 novembre 2019
Nouvelle-Aquitaine	SAS STS - Société travail Services	81745202200020	7519010	Nouvelle-Aquitaine	Arrêté du 20 novembre 2019
Grand Est	ARGONNE PRODUCTION	42015270400011	18 44 051 008	Grand Est	Arrêté du 20 novembre 2019